



Réseau Africain des Institutions en Sciences de la Terre (ANESI)
Programme de Partenariat avec les Industries des Sciences de la Terre
Appel à candidature

Dans le cadre de l'Initiative pour l'Éducation en Science de la Terre en Afrique, l'UNESCO a facilité la mise en place du Réseau Africain des Institutions en Sciences de la Terre (ANESI) dans le but de promouvoir l'émergence d'une recherche et d'un enseignement de qualité, grâce à la collaboration et au partenariat entre les institutions en sciences de la terre. Le programme de partenariat avec l'industrie est l'une des activités centrales de renforcement des capacités dont le but est de promouvoir les aptitudes professionnelles et, en même temps, donner à l'industrie l'opportunité d'intervenir dans les programmes de recherche et d'enseignement. Le programme est financé dans le cadre général du Programme d'Accord de Coopération 2014-2017 entre l'UNESCO et l'Agence Suédoise pour le Développement International (Sida).

Qui est concerné?

Cet appel intéresse les institutions en sciences de la terre désireuses de renforcer leur lien de partenariat avec les industries du domaine des sciences de la terre.

Montant du soutien

- Si l'institution sollicite un appui pour un stage ou un cours particulier en entreprise, un maximum de 6000 USD par institution sera octroyé comme contribution de l'UNESCO/ANESI au coût du programme ;
- Si l'institution sollicite un appui pour une recherche en codirection, un montant unique de 1500 USD maximum pour un étudiant en Master ou de 2000 USD maximum pour un étudiant en doctorat sera octroyé comme contribution de l'UNESCO/ANESI au coût du programme

Conditions à remplir

L'institution doit avoir identifié un partenaire industriel dans le domaine des sciences de la terre (fournir les détails et les contacts du responsable)

Demande

Chaque institution devra soumettre une demande comprenant :

1. un projet de recherche ou d'enseignement détaillant les activités à mener et expliquant comment ce programme aiderait à avancer la recherche ou l'enseignement dans l'institution (5 pages maximum) ;
2. Les CV des codirecteurs du programme dans l'institution académique et industrielle ;
3. Le CV de l'étudiant en cas de master ou de doctorat ;
4. L'accord de partenariat de recherche ou d'enseignement, ou le cas échéant, une lettre de l'institution industrielle approuvant le programme.

Délais

Toutes les demandes doivent être reçues au secrétariat d'ANESI avant le la 15 novembre 2015, 23h59 GMT +3.

Sélection

La sélection se fera sur une base compétitive. A cet effet, un comité international de sélection sera mis en place. La priorité sera donnée aux institutions disposant des fonds d'appoint pour soutenir cette même activité. L'UNESCO/ANESI exigera que les institutions et étudiants bénéficiaires soumettent un rapport dès la fin du programme.

Envoyez votre demande au secrétariat d'ANESI, UNESCO Nairobi: anescalls@anesi.org